



3^{ème} FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA PHOTO

DE MONTAGNE ET DE NATURE

20, 21 ET 22 JUIN 2008 PRALOGNAN-LA-VANOISE

REGLEMENT DU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE 2008

L'Association FESTIVANOISE et les Chasseurs d'images de Pralognan sous l'égide de la commune de Pralognan la Vanoise, organisent, dans le cadre du troisième Festival de la photo de Montagne et de Nature, un grand concours photo sur le thème Montagne et Nature.

Ce concours est ouvert à tout passionné de photographie.

Les photographes adhérents de l'Association FESTIVANOISE et de l'association des Chasseurs d'Images de Pralognan ne pourront pas y participer.

Le concours a pour but de réunir et montrer des images de qualité évoquant le charme de la nature et de la montagne.

Seront appréciées les photos avec la recherche d'un caractère inhabituel dû au hasard d'une rencontre, aux conditions climatiques, à l'éclairage. Les ajouts et les modifications profondes de l'image ne correspondant plus à la nature réelle seront rejetées.

Le jury statuera sur le choix des photographies qui seront exposées et sur l'attribution des prix.

LES SUJETS

Catégorie 1. La vie animale en montagne : Mammifères, Oiseaux sauvages, Autres animaux.

Catégorie 2. La vie végétale en montagne : Fleurs et végétaux.

Catégorie 3. Le paysage de montagne : Paysage de montagne.

Catégorie 4. La géologie : Dans son expression graphique et dans le milieu montagnard.

Catégorie 5. La macrophotographie : Macrophotographie dans le milieu montagnard : tous sujets.

Les photos devront évoquer qu'elles ont été prises dans le milieu naturel.

Les montages sont interdits.

Chaque participant pourra présenter au maximum 3 photos par catégorie.

Le photographe certifie sur l'honneur qu'il est l'auteur de l'image présentée et qu'il peut le justifier par communication de l'original.

RESPECT DES DROITS D'AUTEUR

Le photographe certifie, sur l'honneur, être l'auteur des images présentées et qu'il peut le justifier par la communication de l'original.

Par ailleurs, il déclare être le propriétaire des droits attachés aux images présentées et accepter des présentations publiques sans rémunération.

Les envois sont déclarés sans valeur commerciale.

Les organisateurs s'engagent à ne faire aucune utilisation des clichés en dehors de la promotion du Festival et de la commune de Pralognan.

NATURE DES ENVOIS

Les tirages seront en couleur ou en noir et blanc, sans marges, non montés, non encadrés, sans signe permettant une identification de l'auteur sur la photo.

Les photos devront avoir pour dimension un minimum de 20 cm et un maximum de 30 cm,

Au dos de chaque tirage devront figurer en haut à gauche : le nom de l'auteur, la catégorie et son numéro qui sera reporté sur le bulletin d'inscription.

Sur le bulletin d'inscription pourront être mentionnés en plus du numéro : le matériel, les circonstances de la prise de vue.

Le candidat fera parvenir, à ses frais et risques, en un seul envoi et dans un emballage adéquat ses photos accompagnées du bulletin de participation.

Le candidat sera averti dans le cas où celles-ci nous parviendraient détériorées.

La date de clôture des envois est fixée au **30 AVRIL 2008** le cachet de la Poste faisant foi.

Le retour des œuvres sera assuré sous condition de nous faire parvenir un emballage adéquat dûment affranchi et portant le nom et l'adresse de retour.

Les photos non renvoyées seront archivées jusqu'au festival de l'année suivante chez : Alp'Photo à Pralognan où les candidats pourront les reprendre.

Nota :

- Les photos primées ne seront récupérables qu'après la saison estivale (à partir du début septembre 2008),
- Les photos sélectionnées ne seront récupérables qu'après le festival 2008.

Les envois seront adressés à :

<p style="text-align: center;">FESTIVANOISE "CONCOURS PHOTO" ALP'PHOTO 73710 PRALOGNAN LA VANOISE FRANCE</p>

PRESENTATION PUBLIQUE

Il est prévu d'exposer les photos sélectionnées lors du festival ainsi que de les mettre sur notre site Internet (avec crédit de l'auteur).

RESULTATS DU CONCOURS

Les résultats seront publiés sur notre site Internet avant le festival : **www.pralo.info/festivalphoto**

Cependant, les participants souhaitant les recevoir par courrier devront impérativement joindre à leur envoi une enveloppe affranchie et libellée à leur nom et adresse.

LES PRIX

Il sera attribué :

- ⇒ Un grand prix du festival toutes catégories confondues,
- ⇒ Un spécial du jury toutes catégories confondues,
- ⇒ Un prix par catégorie,
- ⇒ Un prix du public (photo primée par les visiteurs du festival).
- ⇒ D'autres prix pourront être créés par le jury,

Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

FESTIVANOISE Le 1er octobre 2007